

## SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2009

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 21 décembre 2009, à 19h30, à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon et Gérard Garneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est absent : Bernard Barlow, conseiller.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

### ORDRE DU JOUR

1. Contribution au REÉR collectif des employés
2. Valorisation des déchets
3. Présentation des comptes
4. Correspondance
5. Prévisions budgétaires OMH de Saint-Ferdinand
6. Période de questions
7. Levée de la séance

#### **2009-12-390 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

#### **2009-12-391 Contribution au REÉR collectif des employés**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand contribue à un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) collectif auprès de la Caisse Desjardins pour les employés permanents pour un montant de 15 \$ hebdomadaire et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

#### **2009-12-392 Projet de valorisation des déchets**

Attendu que le processus d'appel de qualification dans le cadre de la gestion des matières résiduelles a été effectué et est considéré comme concluant par les intervenants des différentes MRC, régies et municipalités participantes;

Attendu que la suite du processus demande que des mandats à différentes firmes professionnelles soient donnés, entre autre pour l'élaboration du document d'appel d'offre, le choix et la mise sur pied du type de partenariat, le montage du système de péréquation et la vérification légale des différentes étapes;

Attendu que les différentes MRC, régies et municipalités participantes sont en accord avec la poursuite du processus;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà le mandat d'engager les dépenses du regroupement dans ce dossier;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand participe financièrement aux dépenses qui seront encourues pour les différents mandats à être exécutés pour la suite du

processus et ce, au prorata de sa population jusqu'à un maximum de 0.50 \$ par habitant soit un montant de 1 080 \$, montant qui sera facturé par la MRC des Appalaches. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2009-12-393      Présentation des comptes**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de décembre 2009 tels que présentés pour un montant de 45 277.78 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2009-12-394      Réclamation de Céline Bilodeau**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu de rembourser à Céline Bilodeau les frais encourus pour réparer les dommages causés à son véhicule lors du déneigement du trottoir, soit 395.06 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2009-12-395      Demande de réduction sur la prime d'assurances « Bâtiments et contenu »**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand adopte le schéma de couverture de risques de la MRC de l'Érable tel qu'approuvé par le ministre de la Sécurité publique du Québec et atteste le respect en tous points de son plan de mise en œuvre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2009-12-396      Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la MRC de l'Érable dont le siège social est situé au 1783 avenue Saint-Édouard, bureau 300, Plessisville (Québec) G6L 3S7 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2009-12-397      Prévisions budgétaires OMH de Saint-Ferdinand**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand; le déficit prévu est de 82 048 \$ donc la part de la municipalité est de 8 205 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite le citoyen présent à la période de questions.

**2009-12-398**

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la séance soit levée à 20h25. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière